

# OMPI



PT/DC/18

ORIGINAL : arabe

DATE : 22 mai 2000

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS**

**Genève, 11 mai – 2 juin 2000**

### ARTICLE 4

#### *Proposition de la délégation du Soudan*

La délégation du Soudan propose de modifier la version anglaise de l'article 4 du projet de traité en remplaçant "deemed" par "it deems". Le mot "deemed" est ambigu car il ne renvoie pas à la Partie contractante uniquement, alors que l'expression "it deems" traduit exactement le sens recherché.

[Fin du document]